



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-30



BD

Séance du 28/08/2023

L'an 2023 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :

Contre : 10

Abstentions : 2

Etaient présents :

M. BACHER Bruno, Mme BOUCHON Céline, Mme DELORME Severine, M. DURANTON Bertrand, Mme GENIN Chantal, M. HUTHER Fabrice, M. JOURDAN Jérôme, M. QUEMIN Denis, M. SEIGLE Didier, M. SLACHETKA Emmanuel, M. THIVOLET Daniel

Procurator(s) :

Mme BOUCHON Sylvie donne pouvoir à Mme GENIN Chantal

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BOUCHON Sylvie, Mme MATHIEU Emilie, Mme SCHULTZ Laurence

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. SLACHETKA Emmanuel

Date de convocation
22/08/2023

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION LOCOMOTIVE

Date d'affichage

./././....

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposées par l'association LOCOMOTIVE.

Monsieur le Maire souligne qu'aucun compte financier n'a été fourni avec la demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix contre et 2 abstention de Mme Chantal GENIN et de M. Bruno BACHER,

Décide de ne pas attribuer de subvention à l'association LOCOMOTIVE.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Savas-Mépin

Le Maire, Bertrand DURANTON